AR Prefecture

006-210600540-20230407-34-DE
Reçu le 07/04/2023

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N°34/2023

OBJET : EDUCATION – Attribution d'une aide financière à l'école Pierre Cauvin dans le cadre de l'organisation d'un séjour en classe découverte- Classe de Madame DALLONI

L'an deux mille vingt-trois, le 07 du mois d'avril à 10h00
Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2023

PRESENTS : Robert NARDELLI / Romain BIANCHI / Alexandra GHIGI-RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Bouabdallah LAFTAS / Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Vanessa BEAUJAUD / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Sandrine GUGLIELMINO / Clorinde MARCONI

ABSENTS REPRESENTES : Gracienne DODAIN par Romain BIANCHI/ Xavier JARJANETTE par Jean Christophe CENAZANDOTTI/ Thierry VISSIAN par Jean QUENCEZ/ Michaël TRUCCHI par Jean-Pierre MONTCOUQUIOL/ Nathalie DIGANI par Alexandra GHIGI-RUSSO/Françoise DAMILANO par Serge DIGANI/ Stephen VIALE par Sandrine GUGLIELMINO

ABSENTS : Philippe JANIN/ Maëva THOMMERET

Secrétaire de séance : Vanessa BEAUJAUD

****

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education

Considérant la demande de Madame Marie DALLONI, enseignante de l'école Pierre CAUVIN qui sollicite une demande d'aide financière concernant l'organisation d'un séjour en classe découverte à l'Ecole Départementale de la Montagne de la Colmiane pour la classe de CM2 du 10 au 14 avril 2023, soit cinq jours et quatre nuits.

La subvention sollicitée auprès de la Commune est de 11.50 euros par jour et par enfant pour cinq jours et quatre nuits pour un prévisionnel de 23 enfants soit un total de 1322,5 euros. A ce montant sera ajouté la somme de 500 euros, correspondant aux frais de transport. Soit un total prévisionnel de 1822,5 euros.

Oui l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Propose** d'allouer la somme de 11.50 euros par jour et par enfant pour cinq jours et quatre nuits pour l'organisation d'un séjour à l'école départementale de la montagne de La Colmiane pour un prévisionnel de 23 enfants, soit la somme de 1322,5 euros, à laquelle sera ajouté les frais de transport d'un montant de 500 euros. Cette somme pourra être réajustée en fonction des effectifs.

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 18 Votants : 25 Absents : 2 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 25

Fait à Drap, le 07 avril 2023

Le Maire, Robert NARDELLI

MAIRIE DE DRAP (Alpes-Maritimes)

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 07/04/2023
Affichage en mairie le : 12/04/2023